



# ALERTE !

## ASSISTANTS FAMILIAUX : 1<sup>er</sup> mai

À l'heure où nos acquis sont remis férocement en cause, les assistants familiaux continuent de travailler les jours fériés sans compensation, hors 1<sup>er</sup> mai rémunéré à 4h de SMIC alors qu'il est aujourd'hui impossible d'évaluer le temps de travail de ces professionnels !

Le 1er mai, journée internationale des travailleurs, est le seul jour férié obligatoirement chômé et payé en France (sauf exceptions strictes).

☞ La loi est claire : Article L3133-4 du Code du travail « Le 1er mai est jour férié et chômé. »

☞ Et pour celles et ceux qui travaillent : Article L3133-6 du Code du travail

« Les salariés occupés le 1er mai ont droit, en plus du salaire correspondant au travail accompli, à une indemnité égale au montant de ce salaire. »

Traduction : le travail du 1er mai doit être payé DOUBLE.

# Ça suffit !

Le 1er mai rémunéré au rabais et tous les autres jours fériés ne sont pas valorisés non plus !

**Pas de weekend répit,  
Pas de valorisation du diplôme d'état,  
Pas de revalorisation des primes et allocations ....**

Parce qu'un assistant familial n'a pas à payer pour travailler, nous, CGT, ne lâcherons pas sur la revalorisation de vos salaires et allocations !

Lors de nos rencontres avec la direction, nous réaffirmerons vos revendications tant sur vos conditions de travail que sur votre rémunération.

Ce que nous dénonçons, ce n'est pas seulement une injustice isolée :

- ☞ C'est une remise en cause des droits fondamentaux
- ☞ C'est une banalisation du travail les jours fériés
- ☞ C'est un mépris des professions engagées, comme la nôtre

Les assistants familiaux travaillent **24h/24, 7j/7**, souvent dans l'ombre.

Et même le 1er mai, leurs droits ne sont pas respectés.

### LA CGT EXIGE :

- ✓ Le respect immédiat de la loi
- ✓ Le paiement DOUBLE de toute journée travaillée le 1er mai et la valorisation des autres jours fériés
- ✓ La reconnaissance pleine et entière du statut des assistants familiaux
- ✓ La fin des interprétations abusives de la loi par la collectivité



# NOTRE FORCE C'EST NOTRE NOMBRE

Participons nombreuses et nombreux à ce 1er Mai 2026 pour maintenir la pression sur le patronat et le gouvernement !

## INITIATIVES EN SEINE-MARITIME :

**DIEPPE : 10H30 : Parvis Rosa Leroy**

Manifestation avec saynètes militantes sur 1936

**ELBEUF : 10H - Mairie**  
Rassemblement.

**FÉCAMP : 11H - Rue Henri Dunant** Manifestation

**LE TRAIT : 11H – Mairie**  
Manifestation et verre de l'amitié.

**LE TRÉPORT : 11H - Forum du Tréport** Rassemblement.

**LILLEBONNE : 10H30 – Place des Hâlettes à Port Jérôme sur Seine** - Rassemblement.

**LE HAVRE : 10H - Cercle Franklin** - Manifestation.

**GD-QUEVILLY : 12H30 - Grange du Grand Aulnay – Repas (sur inscription), Débats, Concerts, Expos.**

**ROUEN : 10H - Cours Clémenceau côté La Fontaine** - Manifestation.

**HARFLEUR : à partir de 11H30 à l'UL**

